



COLLÈGE SAINT-GEORGES

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE SOUS CONTRAT

Tarifs 2022 - 2023

- ✚ Dans le cas d'une inscription y compris pour les élèves de CM2 venant de l'école Saint Georges ; un règlement de 220,00 € par enfant dont 40,00 € de frais de dossier acquis à l'établissement et 180,00 € d'acompte déduit de la facturation annuelle.
- ✚ Dans le cas d'une réinscription ; un règlement de 180,00 € d'acompte uniquement qui sera déduit de la facturation annuelle.

En cas de désistement, les acomptes ne seront pas restitués.

Contribution annuelle des familles pour la scolarité

1 496,00 € par enfant

748,00 € à partir du 3ème enfant

Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Cotisation annuelle facultative à l'APEL de 30 € (par famille)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de bien vouloir adresser un courrier de désistement au service comptabilité avant le 10 septembre 2022

Caution pour les manuels scolaires de 100 € (par famille)

100 € ajouté à la facture annuelle en septembre de la 1^{ère} année d'inscription qui sera remboursé en fin de scolarité du dernier enfant inscrit au collège

Frais annuels obligatoires (par enfant)

Cahier d'activités : une facture complémentaire vous sera adressée en cours d'année

25,00 € frais administratifs

280,00 € séjour d'intégration et pack vêtements pour tous les élèves de 6ème

10,00 € les 2 tee-shirts pour tous les élèves de 4^{ème} (qui serviront pour les cours d'EPS de la 4^{ème} jusqu'en 3^{ème})

11,00 € frais d'abonnement à KWYK (site de devoirs de mathématiques en ligne)

3,50 € frais d'abonnement à VOLTAIRE (site de devoirs de français en ligne)

Tarif annuel pour les options

Demi-pension

Etude dirigée du soir

	Demi-pension	Etude dirigée du soir
1 jour / semaine	270,00 €	155,00 € / trimestre
2 jours / semaine	538,00 €	
3 jours / semaine	806,00 €	
4 jours / semaine	1 076,00 €	
Tarif exceptionnel	9 € / repas	

Frais de demi-pension :

- Le tarif annuel tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques et du départ anticipé des élèves du fait du brevet des collèges.
- Une réduction de 50% sur le prix du repas sera effectuée sur les jours d'absence d'éventuels voyages scolaires et de la semaine de stage des 3èmes.
- Pour toute absence médicale inférieure ou égale à une semaine consécutive, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'hospitalisation. Le cas échéant, une réduction de 50% sur le prix du repas sera appliquée.
- Toute absence pour des raisons confessionnelles ne peut être prise en compte.

Toute modification de demi-pension doit être signalée par écrit au service comptable, avant le 10 décembre 2022 pour le 2ème trimestre et avant le 10 mars 2023 pour le 3ème trimestre.

Mode de règlement

- La facture annuelle sera envoyée fin septembre puis si besoin, vous recevrez des factures complémentaires.
- **Nous privilégions désormais le paiement mensuel par prélèvement bancaire** en 10 mensualités le 5 du mois (150€ par enfant prélevé en septembre puis la facturation annuelle déterminera le montant des échéances d'octobre à juin). En cas de changement de coordonnées bancaires veuillez en informer le service comptable.



Ce document est à titre indicatif, une annexe financière 2023-2024 vous sera envoyée par courrier en avril afin de mettre en place votre dossier comptable.